COMMUNIQUE DU SNITM/FO, DE LA CFDT METEO, DU SNM/CGT

Rencontre avec la direction de Météo-France sur les « mesures sociales »

18 mars 2015

Direction : M. Lacave, PDG, Ms Gupta et Soulan, directeurs adjoints, Mme Ferry-Deletang, DRH,
Pour le SNITM/FO : Fabienne Dupont et Gilles Gautier
Pour la CFDT Météo : Cristel Lemeray, Lionel Althuser et Vincent Daval
Pour le SNM/CGT : Sylvie Pitkevicht et Bertrand Laviec
(Le Syndicat Solidaires a été reçu seul en février 2015).

Le PDG nous informe qu'une réunion d'arbitrage sur les mesures sociales 2013 et 2014 en souffrance a lieu vendredi 20 mars 2015 à Matignon (2013 : création de 20 postes CUT ; 2014 : pourcentage d'augmentation des taux d'ITS + 2 postes de conseiller pour le corps des attachés).

Les 3 syndicats SNITM/FO, CFDT/Météo et SNM/CGT déclarent en préambule qu'ils ne sont pas contre une discussion pluriannuelle sur les mesures sociales, mais ils veulent éviter que le passage d'une discussion annuelle à une discussion pluriannuelle se traduise par une année « blanche » et estiment que pour 2015 il faut faire vite (pas comme en 2014 !). Ils souhaitent qu'on aboutisse pour le CTEP de juin et s'enquièrent de l'enveloppe budgétaire disponible pour cette année.

Avant que chacun expose ses revendications propres (qui sont disponibles sur les sites syndicaux), les 3 syndicats exposent les 6 points qu'ils revendiquent en commun et mettent en avant :

1 / augmentation des ratios promus/promouvables pour débloquer les carrières, en se rapprochant des 20 % appliqués pour les IPEF. De plus, l'ancienneté doit être un critère primordial pour les avancements au choix, afin qu'aucun collègue ne soit « oublié » et que chacun puisse atteindre le dernier grade de son corps.

2/ refus de la modulation de l'ITS « à la manière de servir » ; le budget alloué pour cette modulation doit être intégré dans le budget de l'ITS commun aux TSM et ITM.

3/ augmentation significative des taux de l'ITS (5 à 8 %) pour résorber une partie de la perte de pouvoir d'achat (gel du point d'indice depuis 2010 ; cotisations retraite en hausse ; …).

4/ application de toutes les mesures reflets pour les personnels communs

5/ reconnaissance de la pénibilité du travail posté et prise en compte pour le départ en retraite (revendication du « service actif »). Les discussions redémarrent le 6 mai à la Fonction Publique.

6/ revalorisation du taux horaire des nuits et des bonifications horaires pour les horaires atypiques.

Le PDG nous informe que désormais, il n'y a plus d'enveloppe budgétaire allouée spécifiquement à d'éventuelles mesures sociales ! Il rappelle la frilosité du gouvernement concernant ces mesures, mais estime en même temps qu'il y a du « grain à moudre » vu les efforts fournis par l'établissement (baisse des budgets et des effectifs, fermetures de centres, point d'indice gelé). Il privilégie un dossier pluriannuel à établir pour 3 ans, à valider au CTEP.
Le PDG veut mettre en avant la prise en compte du mérite (pour les primes et les avancements), la fongibilité des postes (ouverture en recouvrement pour des corps différents), et s'exprime contre le règlement de mutation actuel… il préfère des castings aux mutations par points !
La direction ne répond pas sur les revendications collectives avancées. Elle s'en tient plutôt à des mesures à portée individuelle. Nous considérons que les « mesures sociales » doivent bénéficier à tous.

Une prochaine réunion devrait avoir lieu en avril pour un projet défini en juin.

Le SNITM/FO, la CFDT/Météo et le SNM/CGT,
constatent des divergences d'approche évidentes avec la direction. Ils estiment urgent que le « grain à moudre » trouve sa concrétisation pour tous.